

Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 2 juin 2025 – 19 h en mairie

Convocation du 26 mai 2025

Présents : Mmes et Mrs DEJAIGHER Nadine - DEMOURY Christelle - GODAR Bernard - GOLAWSKI Jacques - HOURIEZ Lucie - HUMEZ Frédéric - SELLIE Laurent - TRUNET Françoise et ZAJAC Geneviève

Absents Excusés : Mmes et Mr BUTTIN POIVRE Loraine - DOUILLET Julien - ELSÉN Valérie (pouvoir à DEJAIGHER Nadine) - LYSONICK Alain - PERCHE Isabelle et VANDENBOSSCHE Alain.

Secrétaire de séance : ZAJAC Geneviève assistée de DELERUE Cécilia

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Le quorum est atteint, au nombre de 9 membres présents sur 15 membres en exercice.



Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout d'un point supplémentaire au point 2. L'ordre du jour mentionne une décision modificative du budget lotissement Vert Gazon. Il demande d'ajouter également une décision modificative de budget pour le lotissement Rue d'Esquerchin. Le Conseil Municipal accepte cet ajout

Point 1 : Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2025

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2025 est validé à l'unanimité.

Point 2 : Décision modificative des budgets Lotissement Vert Gazon et Rue d'Esquerchin

- Budget Vert Gazon

Monsieur le Maire expose que lors du passage du budget annexe du lotissement 2025, les dépenses ont été sous estimées, car mises en HT, au lieu de TTC.

Le budget annexe voté était en suréquilibre (D 71 843,57€ / R 133 717,78€), les augmentations des dépenses souhaitées ne nécessitent pas de revoir les recettes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour accepter les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6015 : Terrains à aménager		2 160,00 €
D 6045 : Achats études, prestations services		617,00 €
D 605 : Achats matériel, équipements et travaux		1 916,04€
TOTAL D 11 : Charges à caractère général		4 693,04 €

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 10 voix POUR

- Budget Rue d'Esquerchin

Monsieur le Maire expose que lors du passage du budget annexe du lotissement 2025, les dépenses de révisions de prix n'ont pas été prises en compte.

Le budget annexe voté était en suréquilibre (D 245 791.01€ / R 33 5847.71€), les augmentations des dépenses souhaitées ne nécessitent pas de revoir les recettes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour accepter les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 605 : Achats matériel, équipements et travaux		600,00 €
TOTAL D 11 : Charges à caractère général		600,00€

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 10 voix POUR

Point 3 : Bibliothèque communale

Monsieur le Maire passe la parole à Nadine DEJAIGHER.

Elle précise que lors de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2025, elle avait évoqué la rencontre avec le Département en présence de l'association 'Escapades Quiérysiennes' qui gère aujourd'hui une bibliothèque associative.

Pour bénéficier d'aides du département du Pas-de-Calais, il faut que la bibliothèque soit municipale. Si notre commune signe une convention de partenariat avec le Département, nous nous engageons à :

- Avoir un local dédié de 25m² accessible aux personnes à mobilité réduite,
- Ouvrir minimum 4 heures par semaines
- Avoir un budget minimum de 0,50€ par habitant et par an pour achat de livres
- Avoir des bénévoles formés

Au démarrage, un des points précédents peut ne pas être respecté.

De son côté, le Département s'engage à :

- Former nos bénévoles
- Prêter 300 livres renouvelés chaque année

Si nous signons une convention avec le Département, elle prendra fin en décembre 2028. Chaque partie a cependant la possibilité de dénoncer l'accord avec un délai de 3 mois.

D'autre part, OSARTIS-MARQUION nous a contacté pour la mise en réseau des 10 bibliothèques municipales de la Communauté de Communes. Celle-ci est cumulable avec l'accord que nous aurions avec le Département.

Cette mise en réseau permettrait une importante disponibilité de documents (dont livres) pour chaque habitant.

Pour ces 2 propositions, l'adhésion des habitants de la commune est nécessaire, mais doit être gratuite.

Nous avons rencontré à plusieurs reprises l'association 'Escapades Quiérysiennes'. Si nous délibérons pour l'ouverture d'une bibliothèque municipale, l'association :

- Achètera le mobilier nécessaire dans le cadre d'une subvention obtenue de RTE (Ullule) 4000€,
- Mettra à disposition de la bibliothèque communale les livres dont elle est propriétaire.

En revanche, les bénévoles intervenant dans la bibliothèque municipale le seront à titre individuel et non au titre de membre de l'association.

Il sera aussi possible que notre Service Civique intervienne en tant que bénévole.

Grâce à ces collaborations, cette bibliothèque municipale permettrait la diffusion importante de supports de lecture diversifiés sans sortir du village. Elle pourrait être un lieu de rencontres et d'échanges : école...

Le choix du lieu de la bibliothèque a été évoqué en réunion de travail du conseil municipal du 19 mai. Après échanges et dans l'immédiat, le lieu le plus adapté est la salle des Essarts.

Chaque conseiller municipal a pu s'exprimer sur le sujet et a reçu la convention de partenariat avec le Département pour lecture.

Les heures d'ouverture de la bibliothèque seront étudiées par la commission 'Bibliothèque' avec les bénévoles.

Le matériel nécessaire à la mise en place de cette bibliothèque sera apporté : petites fournitures de bureau, panneaux indicateurs, ordinateur et imprimante éventuelles, logiciel de gestion (à voir avec le Département et Osartis), une liaison internet si nécessaire.

Si nous délibérons positivement pour la création de la bibliothèque, nous tirerons un bilan de la fréquentation en fin d'année.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande de :

- Accepter la création d'une bibliothèque municipale
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département
- Mettre au budget de la commune une somme de 0,50€ par habitant et par an jusqu'au terme de la convention avec le Département, pour l'achat de livres
- Accepter que notre bibliothèque soit mise en réseau dans le territoire d'Osartis Marquion
- Convenir que, dans un premier temps, la bibliothèque sera à la salle des Essarts

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ : 10 voix POUR

Point 4 : Divers

- Nadine DEJAIGHER mentionne que le nouveau site internet de la Commune devrait bientôt être mis en service. Il est en cours de finalisation par l'équipe informatique d'Osartis.

Séance levée à 19h20

SIGNATURES

Le Maire



Les Membres du Conseil Municipal

Handwritten signatures in blue ink, including names like 'Houss', 'Dejaighe', 'Perrin Valérie Elsen', and 'Dejaighe'.

